

LES EXPORTATIONS DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (U. E. B. L.) EN 1966

par O. TULIPPE

Des chiffres du commerce extérieur publiés par l'Institut National de Statistique pour l'année 1966, il résulte que les exportations de l'U. E. B. L. se chiffrent à 341 milliards de francs (1963 : 241, 1964 : 279) et qu'elles continuent d'être en progrès par rapport aux données précédentes. Mais ces progrès ont tendance à fléchir par rapport à ces années ⁽¹⁾.

Cet état de choses reflète sans conteste le fléchissement économique, dans lequel l'U. E. B. L. est à présent engagée.

Ces chiffres confirment les importantes constatations que nous faisons en 1965 après l'étude des statistiques du commerce extérieur pour 1963 et 1964, à savoir que nos exportations avec les pays du Marché Commun (C. E. E.) continuent d'être largement prédominantes alors que celles vers les pays du Tiers Monde ne cessent de diminuer.

Nous ne pouvons en conséquence que répéter les appréhensions qu'un tel état de choses suscite, à savoir que la concentration des exportations sur un trop petit nombre de pays expose le commerce extérieur dangereusement en cas de ralentissement de la conjoncture, ce qui est hélas notre cas aujourd'hui.

Il est équitable de reconnaître que de louables efforts ont été faits à l'initiative des Pouvoirs Publics pour atténuer ce déséquilibre regrettable ⁽²⁾. Mais à en juger par les chiffres de 1966, il faut bien reconnaître que nous n'y sommes guère encore parvenus.

En réalité, il y a peu de changement dans la répartition géographique des exportations par rapport à 1963 et 1964.

Les quatre autres pays de la C. E. E. continuent d'absorber en 1966 près des deux tiers (63 %) des exportations de l'U. E. B. L. (En 1963 et 1964, respectivement 60,8 % et 62,5 %). Sur les 341 milliards de francs de ventes à l'étranger, 215 milliards vont chez nos partenaires de la C. E. E. (contre 147 en 1963 et 174 en 1964).

Parmi ces partenaires, ce sont toujours les Pays-Bas qui occupent la première place. L'U. E. B. L. leur a vendu en 1966 pour 67 milliards

⁽¹⁾ Voir O. TULIPPE, *Le Commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U. E. B. L.) en 1963 et 1964*, dans *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, n° 2, Mars 1966, pp. 3-10.

⁽²⁾ Missions commerciales officielles dans des pays étrangers autres que ceux de la C. E. E. Désignation par contrat d'emploi de 58 prospecteurs commerciaux (36 Belges, 22 Etrangers) disséminés dans 29 pays sur les cinq continents. Ces prospecteurs sont, suivant le mot du Ministre qui les a désignés, les « têtes chercheuses de nos exportations ». On leur demande de donner à l'étranger une image vraie des entreprises belges et de renseigner l'interlocuteur étranger sur les produits belges.

de francs, ce qui représente plus d'un cinquième du total des exportations (22 %).

Cela résulte sans doute dans une certaine mesure de l'existence de l'Union Economique BENELUX. Mais les progrès récents de la C. E. E. en matière de réduction des droits de douane intérieurs pourraient, si nous n'y prenons garde, modifier notre position aux Pays-Bas devant la libre concurrence des autres pays.

Quant à nos ventes dans les pays du Tiers-Monde, elles ne représentent que 10 % du total de nos exportations : c'est proportionnellement beaucoup moins que ce qui se faisait entre les deux guerres mondiales et aussi à la veille de la création de la C. E. E. Au total, c'est trop peu ! De tous les partenaires du Marché Commun, l'U. E. B. L. présente dans son tableau du commerce extérieur, le pourcentage le plus bas des exportations hors-C. E. E.

En conclusion, dans les conditions actuelles, notre Commerce extérieur reste très vulnérable : la part revenant dans nos ventes à nos voisins de la C. E. E. reste trop grande par rapport à celle revenant aux pays du Tiers-Monde. Il est urgent de veiller à réduire les écarts en prévision des surprises que peuvent nous réserver l'abaissement prochain des tarifs douaniers à l'intérieur de la C. E. E.